

Informations pour les médias

Nouvelles bases factuelles de l'OMS sur les effets sanitaires du bruit causé par la circulation en Europe

Bonn et Copenhague, 30 mars 2011

Dans la partie occidentale de la Région européenne de l'OMS, le bruit causé par la circulation concourt chaque année à la perte de plus de 1 million d'années de vie en bonne santé suite à la morbidité, à des invalidités ou à une mortalité prématurée. C'est la principale conclusion du premier rapport évaluant la charge de morbidité due au bruit ambiant en Europe et publié aujourd'hui par l'OMS/Europe. Les nuisances sonores sont à l'origine non seulement de désagréments et perturbations du sommeil, mais aussi de crises cardiaques, de troubles de l'apprentissage et d'acouphènes.

« La pollution sonore n'est pas seulement une nuisance environnementale mais aussi une menace pour la santé publique », a déclaré Zsuzsanna Jakab, directrice régionale de l'OMS pour l'Europe. « Nous espérons que ces nouvelles bases factuelles inciteront les pouvoirs publics et les autorités locales à adopter des politiques de lutte contre le bruit aux niveaux national et local, protégeant ainsi la santé des Européens face à ce danger grandissant. »

Parmi les facteurs environnementaux observés en Europe, le bruit ambiant provoque une charge de morbidité qui, en importance, est seulement dépassée par celle de la pollution atmosphérique. En effet, une personne sur trois est exposée à des nuisances sonores pendant la journée, et une sur cinq présente des troubles du sommeil dus à des nuisances induites par le bruit des transports routiers, ferroviaires et aériens. Le risque de maladies cardiovasculaires et d'hypertension artérielle est donc plus important.

La nouvelle publication présente les résultats d'une étude internationale, coordonnée par l'OMS/Europe avec le soutien du Centre commun de recherche de la Commission européenne, qui passe en revue les éléments de preuve sur les effets sanitaires, apporte des conseils en vue de quantifier les risques dus au bruit ambiant et évalue la charge de morbidité dans les pays d'Europe occidentale. Une meilleure surveillance et une meilleure collecte de données sont nécessaires dans le sud-est de l'Europe et en Asie centrale, où le manque d'informations sur l'exposition au bruit empêche toute estimation de l'importance de ses effets sur la santé dans ces régions.

« Cette nouvelle étude des bases factuelles est la contribution de l'OMS au processus d'élaboration des politiques dans l'Union européenne. Nous espérons qu'elle peut inspirer l'actualisation de la directive de l'Union européenne en vue d'introduire des valeurs limites plus strictes en ce qui concerne la pollution sonore, et que celle-ci pourra être étendue à d'autres parties de la Région », commente le docteur Rok Ho Kim, scientifique, unité Bruit et santé à l'OMS/Europe, qui a coordonné le projet de l'OMS dans le cadre de la rédaction du rapport.

« Pour protéger la santé publique face au bruit ambiant, la collaboration entre l'OMS/Europe, la Commission européenne et l'Agence européenne pour l'environnement est de plus en plus renforcée afin de permettre la mise en œuvre synergique de la Déclaration de Parme de 2010 ainsi que des directives de l'Union européenne relatives au bruit. Cette collaboration est rendue possible grâce à l'élaboration, par la Commission européenne, du cadre méthodologique commun d'évaluation du bruit (CNOSSOS-UE) », déclare le docteur Stylianos Kephelopoulos, coordinateur de CNOSSOS-UE.

Cet ouvrage s'adresse principalement aux responsables politiques, aux experts, aux agences participantes et autres intervenants qui ont besoin d'estimer les effets du bruit ambiant et d'agir en conséquence. Il sert de

base à la révision des valeurs guides de l'OMS sur le bruit, demandée par les États membres lors de la Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé tenue à Parme (Italie) en 2010.

Pour toute question concernant les données contenues dans les valeurs guides, veuillez contacter :
Dr Rok Ho Kim

Scientifique, Bruit et santé, Bureau de Bonn
Bureau régional de l'OMS pour l'Europe
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Allemagne
Tél. : +49 228 815 0421

Courriel : rki@ecehbonn.euro.who.int

Pour toute information complémentaire ou demande d'interview, veuillez contacter :
Cristiana Salvi

Conseillère technique, Partenariat et communications, Bureau de Rome
Bureau régional de l'OMS pour l'Europe
Via Francesco Crispi, 10 – 4e étage
00187 Rome
Italie
Tél. : +39 06 4877 543 ; portable : +39 348 0192 305
Courriel : press.he@ecr.euro.who.int